

Des fondements logiques de la conversation selon Paul Grice : perspectives épistémologiques d'un paradigme communicationnel régi par des maximes

Laurent GANKAMA *

Résumé

Le présent article tente de mettre en évidence aussi bien les fondements logiques de la conversation, en tant que processus interactif d'échange de phrases et d'énoncés entre interlocuteurs, que les perspectives épistémologiques qui s'y dessinent. Si les échanges conversationnels ont un fondement humain et rationnel, celui-ci s'atteste particulièrement par le recours à un principe commun, le principe de coopération, qui requiert que les participants ou les protagonistes d'une conversation s'affirment comme des agents rationnels, porteurs d'attentes de concorde et de cohérence, qui seraient satisfaites par le respect des maximes de conversation comme les maximes de quantité, de qualité, de relation et de manière. Dès lors, la mise en œuvre des implicatures ou implications conversationnelles permet non seulement de distinguer la phrase de l'énoncé, le sens conventionnel du sens implicite, mais encore d'inscrire la théorie gricéenne dans la voie d'une théorie de l'interprétation des énoncés. Ainsi, la logique conversationnelle de Grice fonctionne comme une logique inférentielle, dont la particularité est d'être non démonstrative, non formaliste, et de mettre en place des mécanismes de formation et de confirmation des hypothèses.

Mots-clés

Conversation, Coopération, Maximes, Implicatures, Énoncés, Inférences.

Abstract

The following text tries to present logical foundation of conversation, as interactive process of sentences and terms exchange between interlocutors, and their epistemological perspectives. Conversational exchanges have human and rational foundation. It's certified, firstly by usage of common principles as cooperation principle; secondly, by the

*Département de philosophie, Faculté des lettres et sciences humaines (université Marien Ngouabi), Brazzaville (Congo).

fact that partners or protagonists in a conversation must be rational actors, disposing understanding and coherent agreements about conversation maxims: respect, level and delivery speech, relationship and way of life. However, conversational "implicatures" or implementations are enabled to distinguish sentence from term and conventional from implied meaning. In fact, Grice's language theory is an interpretation system of terms. Also, as an inference logic, Grice's conversational logic is to setting, not demonstrative or formalist possibilities, but processes of hypothesizes formation and confirmation.

Keywords

Conversation, Cooperation, Maxims, "Implicature", Terms, Inference.

Introduction

Le système communicationnel suppose la mise en œuvre d'agents et d'outils fondamentaux, à l'instar de l'émetteur, du récepteur, du locuteur, de l'interlocuteur, du message, des signes linguistiques, des codes... Tout ce dispositif rend possible un exercice majeur de la communication, à savoir la conversation. En tant qu'interaction mettant en situation relationnelle les locuteurs et les interlocuteurs et traduisant leur engagement à exercer leur compétence linguistique par l'échange de discours, la conversation requiert des impératifs qui peuvent contribuer à garantir la réussite, voire l'efficacité de ce processus dialogique. C'est à ce titre que cette réflexion s'appuie sur la mise en évidence et en perspective de l'approche pragmatique du langage développée par Paul Grice, dans son article intitulé « Logique et conversation » (P. Grice, 1979, p. 57-72), où il expose l'idée selon laquelle l'interaction conversationnelle se déroule suivant certaines exigences porteuses de rationalité, qui se ramènent à un principe général qu'il désigne par « principe de coopération » (PC). Le présent texte se propose alors de porter un regard sur le sens et la portée épistémologique de ces règles qui fondent, régulent et orientent la mise en œuvre de l'acte conversationnel.

1. Des maximes de la conversation comme fondements logiques de l'activité communicationnelle chez Paul Grice

L'activité communicationnelle requiert une interaction entre des sujets, c'est-à-dire un processus d'échange de discours, de messages ou de

signes linguistiques entre des personnes engagées dans cette relation. Dans ce processus, la conversation tient une place centrale, de telle sorte qu'il est possible d'affirmer que communiquer c'est essentiellement converser, c'est-à-dire échanger un message, une information, un sentiment avec autrui. Un tel processus, si capital et si vital, ne peut s'effectuer sans respect de quelques règles d'usage.

C'est justement pour asseoir l'échange conversationnel sur des bases aussi saines qu'humaines que le philosophe américain d'origine britannique, Paul Grice, formule les maximes de la conversation. En effet, en tant qu'acte ou exercice mis en œuvre par la raison, la conversation s'effectue suivant un ensemble de principes d'usage, qui apparaissent comme des conditions auxquelles les locuteurs ou les sujets conversants sont tenus de se conformer pour réaliser leur échange et atteindre les buts envisagés ou visés par eux-mêmes. Si converser c'est, pour les sujets concernés, mettre en œuvre une interaction langagière, en échangeant des messages en vue d'une compréhension et d'une acceptation mutuelles, il paraît évident qu'un tel échange ne peut s'accomplir sans l'observation, par les locuteurs, de règles sans lesquelles cet échange pourrait se révéler aussi bien inopérant qu'infructueux. C'est dire que la conversation obéit traditionnellement et même naturellement à un fil conducteur, c'est-à-dire à un canal normatif qui sous-tend à la fois son déroulement et sa réussite.

Ce sont ces normes que Paul Grice tente de circonscrire et de mettre en évidence sous l'expression « maximes de la conversation ». Il faut rappeler que pour Grice, la conversation, qui est un acte humainement fondamental, ne peut nullement s'opérer de manière désordonnée et même inconséquente. Elle fonctionne toujours comme un processus normativement mené, structuré et encadré. C'est cette considération qui se traduit dans le propos ci-après :

Nos échanges de paroles ne se réduisent pas en temps normal à une suite de remarques décousues, et ne seraient pas rationnels si tel était le cas. Ils sont le résultat, jusqu'à un certain point au moins, d'efforts de coopération, et chaque participant reconnaît dans ces échanges un but commun ou un ensemble de buts, ou au moins une direction acceptée de tous (P. Grice, 1979, p. 57).

Il ressort de cette affirmation que dans le fonctionnement régulier de l'activité communicationnelle, les discours ne sont pas échangés de façon disparate et distordue. Ils sont toujours régulés de telle sorte qu'ils obéissent à une cohérence, à une harmonie, à une construction ou une

disposition formellement valides et conventionnellement recevables, qui leur donnent sens et contribuent à asseoir leur fondement rationnel. C'est dire que l'échange de discours participe inéluctablement d'une volonté et d'un effort de soumission ou de conformation à certaines normes établies et reconnues par les hommes qui participent à l'activité conversationnelle. C'est ce cadre de référence commun, constitué d'exigences structurelles, d'objectifs communément partagés, qui permet aux différents locuteurs de coordonner leurs discours de telle manière que ceux-ci puissent répondre à leurs attentes. De ce point de vue, la conversation fonctionne comme un processus communément organisé, régulé et orienté.

Il convient de rappeler que, selon Pascal Ludwig, si Paul Grice est parvenu à la formulation des maximes de la conversation, c'est précisément pour tenter de répondre à la question de savoir « comment les propositions communiquées implicitement - les implicatures- sont-elles inférées de ce qui est explicitement dit dans la conversation » (P. Ludwig, 1997, p. 182). Autrement dit, Grice est préoccupé par la nécessité de clarifier certains mécanismes subtils de signification qui sont à l'œuvre dans la conversation. En effet, dans l'acte conversationnel, on distingue deux dimensions : la dimension de ce qui est explicitement énoncé conformément aux exigences conventionnelles de la langue utilisée et la dimension de ce qui est implicitement énoncé dans le contexte de la conversation, au-delà du sens conventionnellement porté par les mots utilisés pour le dire. Cette deuxième dimension renvoie à ce qui est sous-entendu dans un discours, au sens qui est implicitement véhiculé par le locuteur en fonction du contexte dans lequel il tient le discours et de l'intention qu'il voudrait exprimer. C'est autant dire que dans certains contextes conversationnels, certains énoncés portent des sens implicites, intentionnellement véhiculés par le locuteur, qui dépassent le niveau de sens conventionnellement et explicitement attaché à l'expression utilisée et qui sont destinés à être inférés par l'interlocuteur. On peut à ce titre prendre l'exemple suivant d'un dialogue tenu par deux personnes symbolisées par A et B :

- A : La boutique de Pauline vient de tomber en faillite.
- B : C'est une grande prouesse financière et économique pour Pauline !

Dans sa réaction, B veut signifier à A que la patronne de la boutique dont il lui a parlé est une mauvaise gestionnaire, pour avoir réalisé une contre-performance et conduit son entreprise à la déroute. Mais ce sens

implicitement véhiculé par B ne se dévoile pas explicitement dans les mots qu'il utilise. Il revient à A de deviner ce sens implicite et de comprendre que B est animée d'une intention ironique et critique à l'égard de la responsable de la boutique qui est au cœur de leur conservation.

C'est pour tenter de circonscrire le niveau d'efforts et de contraintes qu'un homme doit mettre en œuvre pour inférer le sens sous-entendu ou le sens implicitement véhiculé par une expression ou un discours explicitement présenté par un partenaire de la conversation que Paul Grice énonce les maximes de la conversation. Il s'agirait pour lui de montrer comment les hommes doivent ou peuvent tirer un sens implicite à partir d'un discours explicitement déployé. Ces sens implicites ou sous-entendus, entrelacés et/ou imbriqués au discours explicite, s'inscrivent aussi dans la normalité expressive, dans la logique conversationnelle, dans la rationalité communicationnelle.

Si toutes les dimensions, aussi bien explicites qu'implicites du discours, ont un fondement rationnel, c'est que la conversation obéit à un dispositif normatif que Grice essaie de mettre en évidence. Ces différentes règles qui sous-tendent, organisent et orientent l'activité conversationnelle se ramènent, selon Grice, à un principe général, appelé Principe de coopération. Ce principe permet aux locuteurs de répondre aux attentes et aux exigences rationnelles d'une conversation et d'inférer ce qui est sous-entendu à partir de ce qui est explicitement dit. Grice note ce qui suit à propos de ce principe général :

Nous pourrions ainsi formuler en première approximation un principe général qu'on s'attendra à voir respecté par tous les participants : que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé. Ce qu'on pourrait appeler PRINCIPE DE COOPÉRATION, abrégé en PC (P. Grice, 1979, cité par P. Ludwig, 1997, p. 184).

Cette déclaration de Grice tend à mettre en évidence le fait que le Principe de Coopération amène le locuteur à s'intégrer dans la conversation, dans ses exigences, dans ses objectifs, dans les intentions de communication exprimées. En tant que principe général, il s'exprime et se réalise sous diverses formes, réductibles à quatre catégories relatives à des règles et des sous-règles, qui, elles, concordent nécessairement avec ce principe global et référentiel qu'est le Principe

de Coopération. Ces maximes, qui commandent et déterminent le déploiement de la conversation, sont essentiellement : la Quantité, la Qualité, la Relation et la Modalité.

1.1. De la Quantité

Il s'agit ici de regarder le niveau ou le volume de l'information véhiculée, de telle sorte qu'elle se conforme à la limite attendue. Deux règles spécifiques doivent être observées pour que l'objectif soit atteint :

- a- « Que votre contribution contienne autant d'information qu'il est requis (pour les visées conjoncturelles de l'échange) » ;
- b- « Que votre contribution ne contienne pas plus d'information qu'il n'est requis ».

Ces deux règles caractéristiques et expressives de la Quantité disposent que dans la participation des locuteurs à l'échange, il est requis que non seulement chacun s'exprime réellement sur les informations attendues de lui, mais encore qu'il n'excède pas le cadre informationnel sur lequel porte cet échange, pour éviter d'entraîner celui-ci dans la déviation et de sortir du sujet envisagé et traité. Il s'agit là de mettre en œuvre la nécessité de cadrer ou de circonscrire chaque conversation dans un sujet précis, bien limité, en vue de son exploitation judicieuse et approfondie.

1.2. De la Qualité

La catégorie de qualité met en évidence l'exigence de véridicité du discours dans tout acte conversationnel. Elle se révèle et se traduit dans la règle suivante : « Que votre contribution soit véridique ».

Deux sous-règles appuient et clarifient cette règle :

- a- « N'affirmez pas ce que vous croyez être faux » :
- b- « N'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuves ».

Cette catégorie révèle que le locuteur doit faire prévaloir la véridicité dans tout discours qu'il prononce et échange avec autrui. Pour ce faire, il est tenu de ne pas déclarer ou énoncer ce qu'il reconnaît lui-même être faux. S'abstenir de dire le faux, reconnu comme tel par soi-même, c'est en même temps s'imposer le devoir de ne dire que ce qui est fondé, vrai, véridique, vérifiable.

Ne peut être alors énoncé que ce qui est prouvable. Dans ce sens, il faut taire ou passer sous silence tout ce pour quoi on manque de

preuves ; tout ce qui relève de l'abstraction. Une telle indication peut être rapprochée de la perspective que Ludwig Wittgenstein assigne au discours philosophique, qui est censé se démarquer de toute option qui n'est pas ancrée dans la réalité, de tout ce qui relève du champ métaphysique. Parler devrait ainsi consister à décrire les faits, c'est-à-dire des données empiriquement observables et vérifiables (L. Wittgenstein, 1961, aphorisme 4.023).

En même temps, on peut observer que cette catégorie de qualité met en avant l'exigence éthique qui doit s'imposer aux locuteurs engagés dans la conversation. Etre véridique c'est, pour chaque locuteur, un impératif éthique qui permet de promouvoir la vérité comme valeur primordiale de l'échange conversationnel et de préserver celui-ci du mensonge, du doute, des contre-valeurs. La catégorie de qualité inscrit, dans ces conditions, la véridicité comme valeur fondamentale de la conversation. C'est pour autant montrer que le sens et la valeur de la conversation sont liés à la véridicité des énoncés formulés ou prononcés par les locuteurs concernés, à la validité matérielle des énoncés utilisés.

En établissant que tout locuteur qui participe à une conversation est soumis à l'impératif non seulement de ne déclarer que ce dont il a la conviction qu'il est vrai, mais aussi de ne dire que ce qui est soutenable et justifiable par des preuves, la catégorie de qualité tend à mettre en évidence la valeur sémantique des échanges conversationnels. Il faut à la fois dire ce qui est vrai et montrer en quoi cela est vrai, en en donnant la justification ou en en faisant la démonstration.

1.3. De la Relation

La catégorie de relation s'exprime par une règle essentielle qui la sous-tend et qui s'énonce de la manière suivante : « Soyez pertinents ». Etre pertinents, pour les locuteurs, c'est mettre en œuvre des actes de discours les plus crédibles et les plus attrayants possibles ; ceux qui sont susceptibles de retenir l'attention ou de susciter l'adhésion des interlocuteurs, en fonction des sujets abordés, de leur intérêt, des procédures argumentatives utilisées pour mener la conversation. Dès lors, on peut souligner que la pertinence requiert la nécessité de dérouler des paroles soutenues, sur des questions profondes, de traiter les sujets de façon appropriée et convenable.

1.4. De la modalité

À la différence des trois précédentes catégories, qui s'appliquent à ce qui est dit, à ce sur quoi porte le discours, la modalité met en jeu les exigences procédurales de l'acte conversationnel. Elle s'intéresse, non pas à ce qui est dit, mais à comment l'on doit dire ce que l'on dit, en définissant les principes qui favoriseraient une bonne disposition ou une bonne présentation des énoncés. La catégorie de modalité est sous-tendue par une règle principale, la clarté, énoncée de la manière suivante : « Soyez clair ». Quatre maximes y servent de sous-règles et déterminent les conditions sous lesquelles ou selon lesquelles la clarté peut s'attester dans la conversation ou dans le dialogue :

1. Évitez de vous exprimer avec obscurité
2. Évitez d'être ambigu
3. Soyez bref (ne soyez pas plus prolixe qu'il n'est nécessaire)
4. Soyez méthodique

Cette catégorie requiert des locuteurs la clarté dans l'échange de discours. De ce point de vue, tout locuteur engagé dans la conversation doit s'abstenir d'être obscur dans son expression, en s'efforçant de clarifier ses discours et de les rendre accessibles à son interlocuteur.

On peut noter que ces différentes maximes de la conversation s'inscrivent dans la théorie générale de l'interprétation des énoncés, élaborée par Grice (P. Grice, 1979, p. 57-72). C'est cette interprétation des énoncés qui exige ou présuppose le respect du principe de coopération et des maximes qui sous-tendent la mise en œuvre de ce principe dans le processus de la conversation. Ce sont ces maximes qui donnent à la conversation des fondements logiques ou rationnels.

Après la mise en évidence de ces maximes comme bases rationnelles, supports et garanties de la réussite de la conversation, il importe de mettre en exergue les perspectives épistémologiques qui en ressortent.

2. Des perspectives épistémologiques d'un paradigme communicationnel régi par des maximes

La théorie gricéenne des maximes de la conversation tend à dépasser le simple niveau d'une approche normative de la communication pour s'affirmer comme une théorie de l'interprétation des énoncés. Loin de se limiter à la formulation ou à la présentation des normes, elle se préoccupe plus de décrire la manière dont certaines normes

mutuellement reconnues peuvent permettre aux personnes engagées dans une conversation d'échanger des informations de façon efficace. En fait, la logique de la conversation, telle que Grice la conçoit, vise à construire une approche non exclusivement conventionnaliste de la production et de l'interprétation des phrases (J. Moeschler, A. Reboul, 1998, chap. 2).

À l'instar de ce qu'il avait implicitement signifié dans son article de 1957 (P. Grice, 1957, p. 377-688), Grice entend encore, à travers sa logique de la conversation, montrer que pour interpréter une phrase, il est requis de ne pas se cantonner ou s'enfermer dans la signification qui lui est conventionnellement attribuée. Cela revient à indiquer que dans le cadre particulier d'une conversation, les énoncés peuvent communiquer autre chose que ce que les mots employés signifient conformément aux références conventionnelles de la langue. De ce point de vue, à côté de ce qui est explicitement véhiculé par un énoncé, en rapport avec la signification conventionnelle des mots utilisés, il existe un autre niveau d'information communiqué : c'est le niveau de ce qui est sous-entendu ou communiqué implicitement. Ce sens implicite, loin d'être conventionnel, semble plutôt contextuel, en ce sens qu'il est intimement lié à un cadre conversationnel bien déterminé. Par exemple, dans un dialogue entre A et B, A donne à B l'information suivante, qui suscitera par la suite la réaction de celui-ci :

A : « Un comptable a détourné l'argent de l'entreprise ».

B : « Quel honnête comptable ! »

Dans ce dialogue, on observe que B, dans sa réaction, sous-entend clairement qu'il perçoit le comptable dont A lui a parlé comme un escroc. Il énonce alors ce sens implicite en prononçant cette phrase par laquelle il exprime sans ambiguïté une intention ironique. Seulement, si l'on s'en tient au sens conventionnel des mots qu'il a utilisés, il n'y a rien qui puisse permettre de faire directement référence à cette intention exprimée. C'est un sens qui nécessite d'être deviné et inféré à partir du contexte. C'est justement à ce niveau que se situe l'intérêt majeur des maximes de la conversation, en ce sens qu'elles permettent de répondre à la question de savoir comment les propositions communiquées implicitement, que Grice appelle les « implicatures » ou les « implications » (P. Grice, 1979, p. 59), sont inférées de ce qui est explicitement dit dans la conversation.

Grice indique aussi le recours au terme « implication » en ces termes : « Je voudrais introduire ici certaines notions dont je vais avoir besoin, le verbe *impliciter*, et les substantifs apparentés *implication* (le

fait d'impliciter) et *implicat* (ce qui est implicite) » (P. Grice, 1979, p. 59). Il ajoute ce qui suit : « Nous traduisons implicature par implicitation, implicate par impliciter et implicatum par implicat : impliciter nous semblant corriger avec raison ce que impliquer pouvait avoir d'assertif, en y incluant l'idée de présupposition » (P. Grice, 1979, p. 59).

Il ressort de cette explication qu'à travers la mise en évidence de la notion d'implicitation, la logique de la conversation de Grice permet d'établir une différence entre la phrase et l'énoncé, entre ce qui est dit par un locuteur et le sens qui est implicite ou inféré de ce discours. La phrase recouvre un ensemble de mots ayant un sens conventionnel, compréhensible et répétable par toute personne. Autrement dit, la phrase représente une suite de mots que plusieurs personnes peuvent prononcer ou répéter de manière invariable et presque conformiste dans des circonstances différentes. Ce sont alors des mots que l'on juxtapose et prononce de la manière dans des contextes différents. En revanche, l'énoncé, en tant que sens sous-entendu et implicite d'une phrase, peut varier en fonction des locuteurs et des circonstances de la prononciation de ladite phrase. Par exemple, la phrase suivante : « Je suis satisfait de tes prestations », formulée et prononcée de manière inchangée par un enseignant s'adressant à un apprenant dans une classe, par un officier de l'armée à l'égard de son subalterne dans un champ d'opérations militaires, par un mari à l'endroit de sa femme dans une maison, n'induisent pas les mêmes significations et par conséquent produisent trois énoncés différents. Cela voudrait dire que la même phrase énonce un sens qui varie selon chaque contexte de son utilisation. Dans ce sens, on peut dire que la phrase peut rester stable, de par sa constitution et sa signification conventionnelles, dans plusieurs circonstances différentes et avoir des sens implicites variables. Ces exemples montrent à quel point une phrase peut avoir une signification conventionnelle et donner lieu à des interprétations multiples et variées lorsqu'elle est employée dans des contextes différents. C'est autant dire que la signification d'une phrase n'épuise pas son interprétation, c'est sa capacité à être implicite, à énoncer plusieurs sens non conventionnels et non sondables possibles. Car, à travers les différentes situations d'interlocution qui se mettent en œuvre, on observe toujours une différence entre ce qui est dit, à savoir la signification linguistique conventionnelle de la phrase, et ce qui est transmis, véhiculé ou communiqué et qui relève de l'interprétation de l'énoncé. Cette différence entre la phrase et l'énoncé permet alors de mettre en avant la

notion d'implicature ou d'implication. Dans cette optique, on peut noter que la signification linguistique renvoie à ce qui est explicitement dit dans la phrase, alors que l'implication ou l'implicature est ce qui est communiqué à partir de ce qui est dit.

Dans cette même perspective, Paul Grice souligne qu'il existe deux moyens de communiquer au-delà de ce qui est dit dans la phrase : un moyen conventionnel, à partir duquel se déclenche une implicature conventionnelle, et un moyen non conventionnel et conversationnel, qui rend possible le déclenchement d'une implicature conversationnelle. Ces deux options de communication peuvent être illustrés par l'exemple suivant : A est animé par une croyance, celle de considérer les Congolais comme des personnes audacieuses. Pour communiquer cette croyance à B, il peut utiliser plusieurs phrases ci-après :

- a- « Les Congolais sont audacieux » ou « Tous les Congolais sont audacieux » ;
- b- « Ngambou est congolais ; il est donc audacieux » ;
- c- « Ngambou est congolais...il est audacieux ».

Dans la première phrase, le locuteur dit ce qu'il veut communiquer, et dans ce cas, la signification conventionnelle de la phrase prononcée épuise l'interprétation de l'énoncé ; ce qui fait qu'il n'y a pas d'implicature ou d'implication. Dans la deuxième phrase, le locuteur communique plus que ce qu'il dit, dans la mesure où il affirme que Ngambou est congolais et qu'il est audacieux, alors qu'il communique qu'il est audacieux parce qu'il est congolais et donc que les Congolais sont audacieux. Cette phrase véhicule une implicature ou une implication. Cette implicature se trouve néanmoins déclenchée de façon conventionnelle, à la faveur de la présence de la conjonction « donc ». Dans ces conditions, il s'agit d'une implicature conventionnelle. Dans la troisième phrase, le locuteur A communique encore plus que ce qu'il dit, puisqu'il dit aussi que Ngambou est congolais et qu'il est audacieux, alors qu'il communique qu'il est audacieux parce qu'il est congolais et donc que les Congolais sont audacieux. Ce qu'il y a de particulier dans cette phrase, c'est qu'elle met réellement en évidence une implicature. Cependant, à la différence de l'implicature qui se déploie dans la deuxième phrase, celle de la troisième phrase n'est pas déclenchée de manière conventionnelle, par la présence d'une conjonction comme « donc » ou d'un autre mot de liaison susceptible de jouer un rôle similaire. Une telle implicature, qui se déclenche pas de façon conventionnelle, requiert l'exploitation des

maximes de conversation et tend à revêtir, de ce point de vue, un fondement essentiellement conversationnel.

Il ressort de ces illustrations que l'implicature conversationnelle peut être déclenchée, selon les cas, de manière tant conventionnelle que non conventionnelle. À la lumière de ces deux options de déclenchement des implicatures, on observe chez les pragmaticiens en général et chez Grice en particulier la nécessité de mettre en place une classification des significations communiquées par un locuteur en deux grandes catégories : la catégorie des implicatures conventionnelles et celle des implicatures conversationnelles.

- *Des implicatures conventionnelles*

Les implicatures ou implicatures conventionnelles sont des significations déclenchées par les constructions linguistiques des phrases et liées à la forme de ces constructions. On peut les illustrer par les exemples suivants :

Ngambou est congolais, il est donc élégant ;

Notre équipe a perdu, mais nos adversaires en sont comblés ;

Le conférencier est parvenu à le convaincre.

Toutes ces phrases possèdent des significations qui sont directement implicites par la forme même de leur construction syntaxique. Ces implicatures mettent en avant les aspects non vériconditionnels des énoncés, qui sont uniquement déterminés à partir des mots et de la forme des phrases énoncées. En raison de cette caractéristique et de ce fondement essentiellement formels, les implicatures conventionnelles sont régies par plusieurs critères parmi lesquels on peut retenir le fait qu'elles sont et doivent être détachables, du fait de leur rapport à la forme des expressions ; non annulables ; non calculables ; indépendantes de l'énonciation et déterminées. Sur ce dernier aspect, on peut souligner que les implicatures conventionnelles sont totalement déterminées, du fait qu'elles font partie de la signification de l'expression. Ces critères ainsi énumérés font que les implicatures conventionnelles se distinguent fondamentalement des implicatures conversationnelles.

- *Des implicatures conversationnelles*

Les implicatures conversationnelles, à la différence des implicatures conventionnelles, sont le résultat de la mise en œuvre d'aspects non vériconditionnels des énoncés déclenchés par le principe de coopération et les maximes de la conversation que sont la quantité, la qualité, la

relation et la manière. Les implicatures conversationnelles représentent une grande innovation de la théorie pragmatique et même la partie centrale du modèle gricéen. Elles permettent clairement de montrer que si le locuteur, en s'appuyant sur l'une ou l'autre maxime conversationnelle, infère une proposition quelconque, on pourrait dire qu'il a tiré de l'énoncé de son interlocuteur une implicature ou une implication conversationnelle. C'est dire que la récupération d'une implicature conversationnelle résulte nécessairement d'une inférence non démonstrative gouvernée par des règles ou maximes pragmatiques universelles ; ce qui donne à ces règles une propriété anticontextualiste. Les implicatures conversationnelles apparaissent alors comme des inférences faites pour conserver le principe de coopération. On distingue souvent deux types d'implications ou d'implicatures conversationnelles : les implicatures conversationnelles généralisées (ICG) et les implicatures conversationnelles particulières (ICP). La particularité des implicatures conversationnelles généralisées se situe dans le fait qu'elles sont déclenchées à partir du seul outil linguistique et des maximes de conversation. De ce point de vue, elles se constituent sans avoir besoin d'un contexte particulier. De leur côté, les implicatures conversationnelles particulières dépendent aussi bien de l'utilisation des maximes que du contexte dans lequel elles sont mises en œuvre.

Du point de vue de leurs critères, les implicatures conversationnelles sont soumises aux conditions suivantes : la calculabilité, la dépendance, l'annulabilité, la non conventionalité, la non détachabilité, le caractère indéterminé. Si les implicatures conversationnelles sont calculables, c'est par le fait qu'elles sont produites par une procédure de déclenchement. Autrement dit, elles sont résolues sur la base du principe de coopération et des maximes de conversation ; ce qui fait qu'elles sont toujours le résultat d'un processus inférentiel. De plus, les implicatures conversationnelles ont aussi pour particularité d'être dépendantes de l'énonciation, c'est-à-dire du fait de la prononciation d'une phrase dans un contexte extralinguistique donné. C'est autant indiquer qu'étant donné qu'une implicature conversationnelle ne fait pas partie du sens conventionnel de l'énoncé, elle ne peut alors être déclenchée que par l'énonciation de l'expression avec un sens précis. Seulement, pour que ce critère soit utilisable, il faudrait connaître l'effet de l'énonciation. Dans ce sens, si l'on connaît à l'avance l'implicature, elle cesse d'être dépendante de l'énonciation ; ce qui tend à donner à ce critère un caractère

contradictoire. Quant au caractère indéterminé des implicatures conversationnelles, on peut noter qu'il est relativisable. En d'autres termes, les implicatures conversationnelles peuvent être parfois déterminées. Par exemple, les métaphores peuvent être plus ou moins déterminées, selon leur degré de créativité dans certaines métaphores, l'implicature est déterminée, dans d'autres, elle ne l'est pas assez. Cela voudrait dire que cette détermination est variable. On peut prendre les deux exemples suivants :

1. Ce bâtiment est un dépotoir
2. La jeunesse représente l'avenir du pays

De fait, ce critère implique que les métaphores soient des implicatures conversationnelles particulières (ICP). Quand on se situe sur le plan de la Pertinence, on s'aperçoit qu'il y a une différence entre le premier et le deuxième exemple, notamment en ce qui concerne la force des implicatures. L'exemple (1) déclenche une implicature forte, alors que l'exemple (2) induit une implicature faible.

Il convient, au bout du compte, de souligner que les critères des implicatures énoncés par Grice ne sont ni des conditions nécessaires, ni des conditions suffisantes pour déterminer une implicature conversationnelle. A ce titre, la calculabilité représente une condition nécessaire mais non suffisante. La non-détachabilité, elle, apparaît comme une condition nécessaire. De son côté, l'annulabilité fonctionne comme une condition nécessaire mais non suffisante, en ce sens que plus une implicature est généralisée, moins elle est annulable. Quant aux autres critères, ils peuvent paraître soit impliqués trivialement par la définition des implicatures conversationnelles, soit circulaires ou encore contradictoires.

Comme on peut l'observer, toute l'analyse de Grice se focalise sur la mise en œuvre de la logique de la conversation, qui, elle, se trouve ancrée dans les maximes conversationnelles. Ces maximes jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre des implicatures. Ce qui paraît original dans la vision de Grice, c'est que le respect des maximes conversationnelles déclenche une implicature, au même titre que leur violation ostensible. Dans ce cas, lorsqu'il y a respect d'une ou de plusieurs maximes par le locuteur, on parle des implicatures standard ou de leur utilisation, alors que le non-respect d'une ou de plusieurs maximes donne lieu à l'exploitation ou à l'outrage. En ce qui concerne le respect des maximes ou leur utilisation, on peut s'appuyer sur l'exemple suivant de dialogue entre deux locuteurs A et B :

A : « Nous sommes en manque de provisions »

B : « Il y a une boutique au fond de la rue »

Dans ce dialogue, si A suppose que B respecte le principe de coopération, il infère que l'information donnée par B est pertinente ; A déduira alors que la boutique est ouverte et qu'il pourra certainement y trouver des provisions.

Par ailleurs, il existe des situations dans lesquelles le locuteur ne respecte pas une maxime conversationnelle, en la violant ou en l'exploitant de manière évidente. Certains cas de non-respect des maximes conversationnelles peuvent se justifier par le fait qu'un locuteur essaie de violer une maxime pour chercher en même temps à en respecter une autre. Le dialogue qui suit peut en fournir l'illustration :

C : « Quelle est l'adresse de notre fournisseur ? »

D : « Quelque part dans le centre de Brazzaville »

Dans sa réponse, D ne respecte pas la maxime de quantité, car elle ne fournit pas des indications précises sur l'adresse du fournisseur, à savoir la ville, la rue, le numéro de la résidence, le quartier ou l'arrondissement. De ce point de vue, on peut dire que D, tout en violant la maxime de quantité, reste néanmoins respectueux du principe de coopération, qui dispose que le locuteur doit donner toutes les informations dont il dispose. S'il cherche à aller au-delà de ce qu'il sait et à se voir dans la contrainte de donner une information approximative et incertaine sur l'adresse que son interlocuteur lui a demandée, il tomberait alors dans le piège ou le risque de violer aussi la maxime de qualité, qui exclut la possibilité de transmettre une information dont on n'a pas l'assurance et la certitude. Dans ces conditions, le locuteur D se contente de violer la maxime de quantité et de préserver celle de qualité.

On peut souligner que la violation d'une maxime peut se faire de plusieurs manières. Elle peut être remarquée à travers une contradiction entre deux maximes, à l'instar de l'exemple :

E : Où peux-tu trouver une croissanterie ?

F : Quelque part par là.

On peut également assister à une violation involontaire ou à une violation délibérée d'une maxime. Lorsqu'un locuteur déclare que « Je ne vous donne aucune information, car j'ai fait la promesse d'être silencieux et de garder le secret », il choisit, de façon volontaire, de violer la maxime de qualité.

L'exploitation de la maxime de quantité, elle, peut se faire de plusieurs manières. Premièrement, elle peut se remarquer à travers le

non-dit des phrases à caractère tautologiques, comme le stipule l'exemple suivant :

- Les horloges sont des horloges ;
- La pluie tombera ou ne tombera pas.

Ces deux phrases sont considérées comme des tautologies, par le fait qu'elles sont toujours vraies. Telles qu'elles sont formulées, ces phrases ne respectent pas la maxime de quantité, car elles ne fournissent aucune information, qui soit nouvelle ou particulière. Or, le respect de cette maxime passe par la nécessité pour le locuteur de révéler des informations, de dire quelque chose de signifiant. Cette exigence est d'autant plus capitale qu'elle permettrait de maintenir le principe de coopération à travers la mise en œuvre des inférences porteuses d'informations.

Par ailleurs, la maxime de quantité peut être aussi exploitée par le fait pour un locuteur de donner trop peu d'informations que ce qui est attendu ou requis. De même, la présentation d'une information surabondante constitue aussi une exploitation ou une violation de la maxime de quantité. Quant à l'exploitation de la maxime de qualité, elle se fait souvent à travers la prononciation des énoncés qui sont foncièrement faux, voire explicitement inexacts. Pour ce faire, le locuteur recourt à un trope pour communiquer une implicature conversationnelle. Recourir à un trope, c'est s'appuyer sur une figure de rhétorique qui consiste à employer une expression dans un sens figuré. Le locuteur peut alors utiliser un style ironique comme le stipule l'échange qui suit :

- M : « Je suis victime d'un vol »
- N : « C'est intéressant ! »

Dans d'autres cas, les locuteurs font intervenir des expressions métaphoriques comme : « Ce rapport de stage est un torchon » ; « Mon frère est un saint ». Il arrive aussi que l'on use d'une litote, en tant que figure de rhétorique qui permet de dire moins pour faire entendre plus. Par exemple, pour faire entendre à un interlocuteur le fait qu'il l'aime (« je t'aime »), le locuteur peut dire « je ne te hais point ». De même, il est possible d'utiliser une hyperbole, un procédé rhétorique qui consiste à exagérer une expression pour produire une forte impression. C'est ce qui peut se traduire dans l'exemple suivant : « Tu es l'homme le plus sympathique de la terre ».

Comme le signifient Anne Reboul et Jacques Moeschler, la théorie de Grice prévoit :

L'exploitation des maximes de conversation. Cette exploitation se produit lorsque le locuteur viole de façon évidente l'une ou l'autre des maximes. Dans ce cas, son interlocuteur doit faire des hypothèses qui permettent d'expliquer la violation des maximes [...]. C'est de cette façon que Grice rend compte, entre autres, des figures de rhétorique (litote, métaphore, ironie, etc.) par l'exploitation de la maxime de qualité (A. Reboul, J. Moeschler, 1998, chap. 2, p. 7).

Au regard de ces particularités que mettent en évidence les maximes de conversation, on peut dire que celles-ci s'inscrivent dans une perspective cognitive et non behavioriste, car elles reposent non seulement sur la capacité à avoir des états mentaux, mais aussi sur celle à en attribuer, en particulier la capacité à attribuer des intentions.

Il apparaît clairement que le modèle gricéen, tel qu'il se dessine dans sa logique conversationnelle, fonctionne comme un modèle inférentiel contraint, c'est-à-dire déclenché par des maximes de conversation. On entend par inférence, un processus logique dans lequel on dérive d'un certain nombre d'informations connues, à savoir les prémisses, de nouvelles, considérées comme des conclusions. Dans ce sens, il est requis de mettre en place des schémas d'inférence valides, c'est-à-dire des schémas d'inférence démonstrative, formalisés par la logique. Mais, à la différence des raisonnements logiques « formalistes » (H. P. Grice, 1979, p. 57), les implicatures gricéennes ne sont pas basées sur des schémas d'inférence démonstrative. Elles s'affirment plus comme des mécanismes de formation et de confirmation d'hypothèses. De ce point de vue, la théorie gricéenne permet de rendre compte aussi bien de la réussite que de l'échec de la communication. Dans le cas où il y a échec ou malentendu dans l'acte communicationnel, il en découle l'annulation de l'implicature conversationnelle, puisque ces implicatures sont annulables, sous certaines conditions. Lorsqu'un malentendu survient dans l'acte conversationnel, cela n'implique pas nécessairement que les prémisses sont fausses en elles-mêmes, mais plutôt que l'interlocuteur n'utilise pas les mêmes que celles qu'il pensait être employées par le locuteur.

En fin de compte, les implicatures ont pour particularité de ne pas mettre en œuvre des aspects de l'énoncé que le locuteur voudrait voir évaluer quant à leur vérité ou à leur fausseté. De ce point de vue, elles n'ont pas de fondement et de caractère vériconditionnels. Parmi les perspectives qui s'en dégagent, on peut aussi rappeler l'idée que les échanges langagiers excluent la discorde et l'incohérence. C'est autant

souligner que l'interaction conversationnelle requiert indépassablement la coopération entre participants, qui, de ce fait, adhèrent à un but commun ou encore se fixent une direction commune, qui peut être tracée, soit au début de l'échange, soit au milieu de celui-ci.

Ainsi, l'œuvre de Grice revêt une portée cognitive, dans la mesure où elle met en exergue un modèle représentationnaliste, en proposant un système qui repose sur des processus logiques inférentiels et de tels processus correspondent réellement à la manipulation des représentations. Néanmoins, cette manipulation n'y est pas décrite de façon formelle. Même si elle semble représenter un progrès par rapport à d'autres approches, elle n'est pas encore susceptible d'être intégrée à un calcul informatique. C'est dire qu'en considérant l'œuvre de Grice dans ses rapports avec les sciences cognitives, on s'aperçoit qu'elle doit remplir quelques conditions pour être en mesure de s'inscrire dans la voie d'une pragmatique cognitive. Ces conditions sont liées à la fois à l'explicitation des règles de déduction ou d'inférence mises en œuvre, des critères de choix des prémisses, à ce qui autorise de décider de l'arrêt de ce processus pour considérer qu'une interprétation est satisfaisante pour l'énoncé.

Par ailleurs, les enjeux de la conversation sont perçus par Diane Vincent sous l'angle de la puissance que comporte ce processus discursif et interactif, en tant qu'activité structurée et structurante, dont l'analyse peut servir de piste et de fondement à l'interprétation des relations sociales (D. Vincent, 2001, p. 177-198).

Il convient de rappeler que la pensée pragmatique de Grice revêt un intérêt considérable dans la mise en lumière des subtilités sémantiques et des enjeux interactionnels inhérents aux pratiques discursives. On peut même noter que la théorie des implicatures représente une véritable révolution sur le plan de l'analyse du langage, en ce sens qu'elle a permis de rendre compréhensible ce que la sémantique n'était pas en mesure d'exprimer, en montrant que la variabilité des significations des expressions en fonction de leurs usagers s'explique par les significations secondaires que sont les implicatures conversationnelles ou les implicatures conventionnelles qui leur sont liées. C'est dire que la vertu majeure de l'explication gricéenne des faits de sens se trouve dans sa capacité à rendre possible la simplification de la description sémantique, en admettant que le caractère complexe relevant des variations de sens dans les expressions linguistiques est le résultat de principes pragmatiques généraux.

La théorisation faite par Grice des implicatures conversationnelles, en tant que contenus implicites détectés ou identifiés dans les énoncés explicites, a été reprise par Cathérine Kerbrat-Orecchioni, qui y voit une forme de réponse à la nécessité pour les hommes de ne pas toujours parler directement et de la mise en avant du travail interprétatif pour décrypter les énoncés d'autrui ou de l'interlocuteur, pour dépasser ce qui est dit entre les mots et recouvrer les sous-entendus, les arrières-pensées qui constituent la partie immergée des discours (C. Kerbrat-Orecchioni, 1986). C'est dire que la théorie de Grice met en exergue les notions de présupposés, de sous-entendus, d'implications, d'inférences, insinuations, d'allusions, de valeurs illocutoires dérivées. Kerbrat-Orecchioni clarifie alors le sens cette dimension implicite de la conversation en ces termes : « Nous considérons comme « présupposées » toutes les informations qui, sans être ouvertement posées (...), sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites » (C. Kerbrat-Orecchioni, 1986, p. 25). Dans la même perspective, elle note que « la classe des « sous-entendus » englobe toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif » (C. Kerbrat-Orecchioni, 1986, p. 39). Ce qui en ressort, c'est l'idée selon laquelle la communication comporte des effets pragmatiques, qui découlent des contenus implicites extraits des énoncés par les sujets parlants.

Pour sa part, François Recanati (F. Recanati, 2008), en tant que l'un des acteurs principaux du tournant pragmatique, qui a du reste influencé sa propre conception du langage, pense que non seulement plus le sens des mots dépend de leur usage dans des contextes extralinguistiques, plus les intentions des locuteurs et leurs états mentaux y revêtent une importance considérable, mais encore la signification doit être ancrée dans la sphère mentale. Il défend alors une approche contextualiste du sens des énoncés et s'inscrit dans l'idée que la sémantique des représentations mentales dépend aussi de leur fonction, en s'inspirant ainsi de la théorie des contenus mentaux de Fred Dretske. En fait, Recanati est attaché à une analyse du discours qui articulerait à la fois le langage, l'esprit et le monde, en montrant comment le langage représente le monde en exprimant les contenus mentaux. En plus, tout en reprenant la distinction gricéenne entre les implications conventionnelles et les implications conversationnelles, il affirme que cette différence peut être surmontée, dans la mesure où les implications

conversationnelles ont tendance à se conventionaliser et cette conventionalisation apparaît comme un processus continu (F. Recanati, 1979, p. 19).

C'est d'ailleurs cette nécessité de la conventionalisation qui se dessine chez John Searle. Celui-ci expose sa théorie des actes de langage en se réclamant du dispositif gricien, « tout en soumettant celui-ci à l'épreuve d'une exigence héritée d'Austin concernant la portée de l'illocutoire, essentielle à la réalisation du processus communicationnel impliqué par la signification (nn) » (R. Moati, 2011, p. 215). En se réclamant de Grice, il affirme ce qui suit : « Lorsque je parle, j'essaie de transmettre certaines choses à mon interlocuteur en l'amenant à reconnaître mon intention de lui communiquer précisément ces choses » (J. R. Searle, 1972, p. 83). Sur ce point, Searle adhère à la pensée de Grice, alors que son premier positionnement austinien et conventionnaliste ne pouvait l'y disposer. Il faut rappeler que Searle a d'abord construit sa théorie des actes de langage, à partir de 1969, dans la filiation de la philosophie du langage ordinaire d'Austin, dont il fut l'élève à Oxford dans les années 1950 (J. R. Searle, 1972). Dès le début des années 1980, il a pris une nouvelle orientation, en s'engageant dans la philosophie de l'esprit. Ce tournant est consacré par la parution, en 1983, de *L'Intentionnalité. Essai de philosophie des états mentaux* (J. R. Searle, 1985). À première perception, Searle reste fidèle à Austin, à la critique de la signification de Grice, en réhabilitant, contre ce dernier, la distinction entre actes illocutoires et actes perlocutoires. Il cherche en même temps à épouser les conséquences de l'anti-descriptivisme propre au conventionnalisme de son maître. De ce point de vue, il s'inscrit dans la perspective d'un renouvellement de la théorie de la signification à partir d'une refonte conventionnaliste du dispositif communicationnel de Grice. À ce titre, il tente de critiquer, non pas le modèle communicationnel sous-tendu par l'intention, mais plutôt l'oblitération du facteur illocutoire que ce modèle implique pour l'intelligibilité de la signification (nn). Searle reproche alors à Grice, par le biais de la distinction issue d'Austin entre l'illocutoire et le perlocutoire (J. L. Austin, 1970, p. 109) d'avoir réduit la signification non naturelle (P. H. Grice, 1957) à l'obtention d'un effet perlocutoire, c'est-à-dire d'un effet acquis par le fait de dire quelque chose, par des moyens non conventionnels et linguistiques. C'est autant dire que Searle défend l'idée selon laquelle signifier implique nécessairement la réalisation d'un acte illocutoire (J. R. Searle, 1972, p. 84). Par exemple, c'est par l'utilisation conventionnelle d'une phrase P que l'émetteur ou

le locuteur L parvient à faire reconnaître son intention I d'obtenir l'effet E sur l'auditeur A. Le procédé qui est utilisé à cette fin « appartient au type de procédés employés conventionnellement » (J. R. Searle, 1972, p. 86). À cet effet, Searle s'appuie sur Austin (J. L. Austin, 1970, p. 117) pour montrer que l'acte illocutoire est un acte conventionnel, car si cette étape illocutoire est manquée, l'effet obtenu ne pourra être que naturel, perlocutoire, puisque les moyens conventionnels nécessaires à la visée de l'effet par la reconnaissance de l'intention du locuteur par l'interlocuteur ne sont pas pris en compte par Grice, qui ne considère que l'impact exercé par l'énoncé sur l'auditeur. Dans ces conditions, Searle propose une révision illocutoire qui requiert qu'aux deux conditions suivantes: « transmettre certaines choses en l'amenant à reconnaître mon intention de lui communiquer ces choses », soit ajoutée une troisième qui stipule que l'intention de produire la reconnaissance de mon intention auprès de l'interlocuteur en vertu de la connaissance dont celui-ci dispose des règles gouvernant l'emploi de la phrase mobilisée à cet effet (R. Moati, 2011, p. 216).

Par ailleurs, dans la perspective de la portée implicite des discours ou des expressions, Robert Boyce Brandom cherche à développer une sémantique inférentielle comme alternative au modèle sémantique dominant depuis Descartes, à savoir le représentationnalisme, en soulignant la nécessité de « rendre explicite ce que nous sommes » (R. B. Brandom, 2011, p. 59), la manière dont nous nous comprenons, à travers les contenus conceptuels, propositionnels de nos pratiques discursives, permettant ainsi d'analyser nos états mentaux intentionnels. Cette sémantique inférentielle de Brandom montre que ce qui donne un sens aux contenus conceptuels c'est leur articulation inférentielle. À la différence des représentationnalistes, il convient de comprendre le contenu propositionnel de nos pratiques linguistiques non pas en termes de référence mais d'inférence de nos raisonnements. C'est autant indiquer que les contenus conceptuels sont justifiables s'ils jouent des rôles de prémisses ou de conclusions dans les inférences de nos raisonnements. De ce point de vue, la sémantique inférentielle consiste en l'élucidation de tout contenu conceptuel en tant que prémisses ou conclusions implicites de nos raisonnements. Ces indications mettent en évidence l'inférentialisme de Brandom, qui s'affirme comme un expressivisme rationaliste et qui a pour tâche d'explicitier le contenu conceptuel des pratiques discursives, dans leur articulation inférentielle, dans le sens de l'explicitation de l'implicite. On perçoit alors chez Brandom l'ambition de « fonder une sémantique inférentielle

sur une pragmatique normative » (R. B. Brandom, 2011, p. 272), orientée vers l'explicitation des structures implicites de nos pratiques discursives.

Conclusion

Il ressort de cette réflexion que la conversation, en tant qu'acte communicationnel, représente un processus dialogique structuré, fondé sur une logique inférentielle, qui permet d'impliciter les significations des énoncés, d'asseoir les conditions d'interprétation desdits énoncés. Cette logique ou cette rationalité inhérente à la conversation se traduit par le respect du principe de coopération, en tant qu'idéal de mise en œuvre et en perspective des attentes légitimes des interlocuteurs. Toutes les maximes révèlent alors la nécessité pour chaque locuteur, participant à l'interaction conversationnelle, d'y contribuer de manière rationnelle, coopérative et efficace. Ainsi la théorie de Grice revêt un intérêt pertinent en ce qu'elle permet d'élargir le champ de la recherche sur les pratiques linguistiques ou discursives en proposant une description de la logique pragmatique qui est en jeu dans les échanges langagiers.

Références bibliographiques

- AUSTIN John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, trad. fr. Gilles Lane, Paris, Seuil.
- BRANDOM Robert Boyce, 2011, *Rendre explicite*, tome I, trad. Isabelle Thomas-Fogiel, B. Rougé, E. Domenach, S. Plaud, L. Soutif, Paris, Cerf.
- GRICE Herbert Paul, 1957, « Meaning », *Philosophical Review*, 66, p. 377- 88.
- GRICE Herbert Paul, 1979, « Logique et conversation », traduit de l'américain par Frédéric Berthet et Michel Bozon, *Communications*, 30, p. 57-72.
- KERBRAT-ORECCHIONI Cathérine, 1986, *L'implicite*, Paris, Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI Cathérine, 2001, *Les actes de langage dans le discours*, Paris, F. Nathan.
- LUDWIG Pascal, 1997, *Le langage*, Paris, Flammarion.

- MOATI Raoul, 2011, « J.R. Searle », *La philosophie analytique*, sous la dir. de Sandra Laugier et Sabine Plaud, Paris, Ellipses, p. 211-229.
- MOESCHLER Jacques, REBOUL Anne, 1998, *La pragmatique aujourd'hui. Une nouvelle science de la communication*, Paris, Seuil.
- RECANATI François, 1979, « Le développement de la pragmatique », *Langue française*, n°42, p. 6-20.
- RECANATI François, 2008, *Philosophie du langage et de l'esprit*, Paris, Gallimard.
- SEARLE John Rogers, 1972, *Les Actes de langage. Essai de philosophie du langage*, traduit par Hélène Pauchard, Paris, Hermann.
- SEARLE John Langshaw, 1985, *L'intentionnalité. Essai de philosophie des états mentaux*, trad. fr. C. Pichevin, Paris, Minuit.
- VINCENT Diane, 2001, « Les enjeux de l'analyse conversationnelle ou les enjeux de la conversation », *Revue québécoise de Linguistique*, 1971-2001 : Trente ans de linguistique, vol. 30, numéro 1, p. 177-198.
- WITTGENSTEIN Ludwig, 1961, *Tractatus logico-philosophicus*, suivi de *Investigations philosophiques*, traduit de l'allemand par Pierre Klossowski, introduction de Bertrand Russell, Paris, Gallimard.